

- Nesbitt (Edward Walter)—*Suite***  
 Vétérans de la grande guerre (Comité relatif aux), 263
- Nicholson (George Brecken) (Algoma-Est):**  
 Chemins de fer (Modification de la loi de 1919 sur), 1966  
 Commission du commerce (Traitements), 713  
 Grand-Tronc (Rachat du), 1308, 1312, 1642, 1648  
 Service civil (Modification de la loi du), 774  
 Vétérans de la grande guerre (Gratification aux), 356, 358  
 Vote militaire (Comité d'enquête sur le), 796, 802
- Orateur (M. l') (L'hon. Edgar N. Rhodes):**  
 Débat.—On peut citer dépositions recueillies dans une enquête antérieure, 738  
 — La Chambre ne doit pas discuter les questions à l'étude devant un comité, avant son rapport, 903  
 — Le débat clos, un ministre ne peut porter la parole que sur fait personnel, 1008  
 Décorum.—Dire que le gouvernement est influencé par voleurs et corsaires, imparlementaire, 1276  
 — Un député ne saurait imputer à un collègue de motifs inavouables, 549  
 2e lecture (En), on ne doit discuter que les grandes lignes d'un bill, 1231  
 Dépôt (Le) d'un document sur le bureau n'est pas sa remise à la Chambre, 825  
 Discours du trône, 1, 2  
 Lecture.—Il est interdit de lire un article de journal sur les actes de la Chambre, 790  
 Motion.—Le motionnaire ne peut modifier sa motion, sauf de l'agrément de la Chambre, 1582  
 Ordre (L') du jour a priorité sur tout autre objet, 668  
 — On ne peut discuter une question, avant l'ordre du jour, 669  
 — Avant l'ordre du jour, le gouvernement n'est pas tenu de répondre aux questions, 906  
 Questions. Sauf urgence, toute question doit être inscrite au Feuilleton, 501, 960  
 — On ne peut poser de question, avant que la Chambre ait passé à l'ordre du jour, 667  
 — Quand un député a terminé son discours, on ne peut lui poser de question, 1625
- Orateur (M. l') etc.—*Suite***  
 — Avant de poser question, il faut avis préalable, 670  
 — Au Feuilleton sans réponse, est rayée, 2025  
 Question de privilège (Il est interdit de faire un discours, sur), 494, 498  
 République polonaise (Message de la), 2  
 Sénat (Motion doit contenir motifs du refus de concourir dans amendement du), 1003  
 — (Il est interdit de se référer aux débats du), 1916  
 — (Il est interdit de se référer aux débats et aux actes du), 1950  
 Traité de paix (Discussion du), 167, 182  
 — (Procédure à suivre dans la discussion du), 182  
 — (Impression de documents), 263  
 Vétérans de la grande guerre (Comité relatif aux), 263  
 — (Gratification aux), 312  
 La Chambre a droit d'autoriser dépôt de la motion Currie, 311, 321  
 Vote (Le) enregistré d'un député ne peut être biffé, 1018
- Orateur suppléant et président du comité général (G. H. Boivin):**  
 Le règlement défend de revenir sur un projet d'amendement, 525  
 Le règlement défend de revenir sur un débat antérieur, 303  
 Décorum (On ne doit pas désigner un député par son nom patronymique ou son prénom), 782  
 — Le mot "lâche" appliqué à un député est imparlementaire, 796  
 — Le mot "calomnieur" appliqué à un député est imparlementaire, 801  
 Dénégations (On ne doit pas répéter des paroles qu'un ministre affirme n'avoir pas prononcées), 1739  
 — Il faut accepter la dénégation d'un député, 802  
 Dépense (Amendement comportant dépense doit être précédé d'une résolution), 991  
 Foster (Mort de lady), 407  
 Grand-Tronc (Amendements du Sénat relatifs au rachat du), 1943  
 Interruptions contraires au règlement, quand la Chambre ne siège pas en comité, 1271  
 Juges (Critique des juges imparlementaire), 455  
 — Toute censure d'un juge est interdite, 588, 591, 592, 593  
 Lecture (On ne peut lire une lettre critiquant un ministre ou un député), 1700